

*Résultats à fin 2012, dans le cadre de l'enquête « remontées individuelles APA et ASH 2011 »*

*La collecte s'est déroulée du 8 octobre au 31 décembre 2012.*

*97 départements ont répondu à cette enquête. Les résultats présentés ici portent sur ces 97 départements.*

### **Les médecins et les assistantes sociales décisifs dans l'attribution du GIR et l'évaluation des plans d'aide APA à domicile**

Lors de l'évaluation des besoins de la personne âgée pour son plan d'aide de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la quasi-totalité des départements envoient une équipe médico-sociale au domicile de la personne. 87 départements le font dans « tous les cas » et 7 départements « uniquement dans certains cas ». En général, une seule personne de l'équipe se rend au domicile de la personne âgée (seuls 10 départements envoient des binômes « toujours » ou « souvent »).

L'évaluation du GIR (groupe iso-ressources) est réalisée après cette rencontre dans 75 départements, sur dossier avant la rencontre dans 8 départements, et avant ou après, selon les cas, dans 11 départements.

Le médecin a un rôle important dans l'attribution du GIR à la personne âgée à domicile. Dans 37 départements il intervient dans tous les cas ; dans 48 départements il intervient dans des cas particuliers : cas complexes, lors de recours ou contentieux, à la demande de l'équipe médico-sociale. 8 départements ne font jamais intervenir de médecin pour l'attribution du GIR.

Dans 85 départements des assistantes sociales font partie des équipes médico-sociales ; dans 68 départements les équipes comportent des infirmières. Les autres professions sont les conseillers en économie de la santé, les conseillers en économie sociale et familiale et les éducateurs spécialisés (tableau 1).

Pour un peu plus de la moitié des départements, les professionnels les plus souvent représentés au sein des équipes médico-sociales sont les assistantes sociales (tableau 2).

Dans 30 départements, une partie des membres des équipes médico-sociales est amenée à travailler aussi sur les évaluations des besoins des personnes handicapées du département.

### **80 départements pratiquent la dotation globale APA en établissement et une majorité d'entre eux n'appliquent pas la dégressivité de l'APA**

36 départements ont tous leurs établissements sous dotation globale APA ; 44 en ont une partie. 17 ne pratiquent pas la dotation globale APA pour les établissements.

Un nombre non négligeable de départements ne disposent pas de donnée informatisée sur les résidents des établissements. Ainsi, 27 départements ayant au moins un établissement sous dotation globale APA n'ont aucune information sur les personnes âgées qui résident en établissement sous dotation globale ; 17 n'ont que des données agrégées sur les résidents ; 32 départements ont des informations individualisées dans leurs bases de gestion.

Sur 75 départements concernés par la dotation globale et ayant répondu à la question, 23 départements appliquent un ticket modérateur lorsque le revenu est supérieur à 2 392 € ; en sens inverse, ce sont donc 52 départements qui n'appliquent pas la progressivité du ticket modérateur.

### **Le versement de l'APA à domicile**

Pour les prestataires, la pratique majoritaire est le paiement individualisé : 87 départements utilisent ce type de paiement. 16 déclarent payer les prestataires par dotation globale et 17 ont d'autres pratiques. Un même département peut cumuler plusieurs modes de paiement au prestataire : 22 départements pratiquent au moins deux modes de paiement (individuel, dotation globale ou autre).

Le CESU constitue l'un des moyens de paiement de l'APA dans 20 départements.

## L'ASH est versée directement aux établissements par le conseil général

L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées (ASH) est versée directement aux établissements pour une très grande majorité, et n'est presque jamais versée directement aux bénéficiaires. Les obligés alimentaires versent le plus souvent leur contribution directement au département.

Le recours sur succession est mis en œuvre dans la quasi-totalité des départements.

## Les aides hors du plan d'aide APA sont pratiquées par plus de la moitié des départements

64 départements déclarent proposer des aides aux personnes âgées en dehors du plan d'aide APA. Ces aides sont constituées majoritairement par une participation financière à l'hébergement temporaire, l'accueil de jour et les transports (tableau 3).

### ❖ Tableau 1

**Composition des équipes médico-sociales qui évaluent les besoins des personnes âgées dans le cadre d'un plan d'aide APA, en dehors des médecins**

Professions qui composent les équipes médico-sociales	Nombre de départements concernés
Assistants sociaux	85
Infirmières	68
Conseillers en économie de la santé	31
Conseillers en économie sociale et familiale	22
Éducateurs spécialisés	21
Agents administratifs / rédacteurs territoriaux	14
Contrôleurs ou anciens contrôleurs	4
Ergothérapeutes	3
Assistant socio-éducatif	2
Psychologues	1
Coordinateurs en gérontologie	1
Représentants des CLIC	1

Le total est supérieur à 94 car un même département peut avoir des équipes médico-sociales composées de plusieurs professions.

6 départements non répondants

Source : Gestion de l'APA et de l'ASH : organisation des conseils généraux, 2012, DREES

### ❖ Tableau 2

**Professions les plus représentées dans les équipes médico-sociales qui évaluent les besoins des personnes âgées dans le cadre d'un plan d'aide APA, en dehors des médecins**

Profession la plus représentée dans les équipes médico-sociales	Nombre de départements concernés
Assistante sociale	54
Infirmière	14
Conseillers en économie de la santé	7
Administratif / rédacteur territoriaux / contrôleurs / assistant socio-éducatif	5
Part égale avec les infirmières	5
Part égale sans les infirmières	4
Conseillers en économie sociale et familiale	3

8 départements non répondants

Source : Gestion de l'APA et de l'ASH : organisation des conseils généraux, 2012, DREES

### ❖ Tableau 3

**Type d'aides déclarées être financées hors du plan d'aide APA par le Conseil général pour les bénéficiaires de l'APA**

Type d'aide	Nombre de départements finançant ce type d'aide, hors APA
Hébergement temporaire	31
Accueil de jour	28
Transports	25
Aménagement du logement	13
Portage de repas ou repas	11
Téléalarme / téléassistance	7
ASH en foyer logement, famille d'accueil, petites unités de vie	7
Aide technique	4
Fonds de compensation ou fonds de solidarité logement	3
Secours exceptionnel	3
Aide à la complémentaire santé	1
Heures extra-légales à la personne	1
Aide financière pour le chauffage	1

Le total est supérieur à 93 car un même département peut financer plusieurs types d'aide.

7 départements non répondants

Source : Gestion de l'APA et de l'ASH : organisation des conseils généraux, 2012, DREES